

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL

DU CENTRE OUEST

*Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code monétaire
et financier au capital de 57 805 281,00 euros*

Siège social : 29, boulevard de Vanteaux 87000 LIMOGES

391 007 457 R.C.S LIMOGES

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2016

**Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole du Centre Ouest
en date du 03/02/2017 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire
en date du 23 Mars 2017**

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2016	6
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016	7
Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	8
Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	14
Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	29
Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	30
Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE.....	31
Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	35
Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	37
Note 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	39
Note 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	40
Note 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	40
Note 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	40
Note 12 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	42
Note 13 PROVISIONS.....	43
Note 14 EPARGNE LOGEMENT.....	44
Note 15 ENGAGEMENTS SOCIAUX	45
Note 16 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	47
Note 17 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	47
Note 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	48
Note 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES.....	48
Note 20 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	49
Note 21 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES	49
Note 22 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES.....	50

Note 23	OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	51
Note 24	INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	55
Note 25	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	56
Note 26	ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE	57
Note 27	OPERATION DE TITRISATION.....	58
Note 28	PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES.....	59
Note 29	REVENUS DES TITRES.....	60
Note 30	PRODUIT NET DES COMMISSIONS	60
Note 31	GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	60
Note 32	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	61
Note 33	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	62
Note 34	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	63
Note 35	COUT DU RISQUE	64
Note 36	RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	65
Note 37	IMPOT SUR LES BENEFICES.....	66
Note 38	INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES	67
Note 39	AFFECTATION DES RESULTATS.....	68
Note 40	PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	69

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		109 948	103 857
Caisse, banques centrales		35 265	30 322
Effets publics et valeurs assimilées	5	59 550	59 980
Créances sur les établissements de crédit	3	15 133	13 555
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	3	348 777	747 896
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4	4 816 401	4 510 216
OPERATIONS SUR TITRES		514 134	521 422
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	323 164	332 665
Actions et autres titres à revenu variable	5	190 970	188 757
VALEURS IMMOBILISEES		644 384	383 070
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	591 257	337 103
Parts dans les entreprises liées	6-7	9 141	3 491
Immobilisations incorporelles	7	1 742	1 775
Immobilisations corporelles	7	42 244	40 701
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE			
ACTIONS PROPRES			
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		293 523	301 780
Autres actifs	8	249 404	241 321
Comptes de régularisation	8	44 119	60 459
TOTAL ACTIF		6 727 167	6 568 241

PASSIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		1 233	1 232
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10	1 233	1 232
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	10	3 319 543	3 418 791
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	11	1 958 393	1 846 391
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE			
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		365 949	273 870
Autres passifs	12	288 227	210 908
Comptes de régularisation	12	77 722	62 962
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES		101 121	92 165
Provisions	13-14-15	54 891	45 816
Dettes subordonnées	17	46 230	46 349
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	16	48 500	46 200
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	18	932 428	889 592
Capital souscrit		57 805	57 805
Primes d'émission		82 722	82 722
Réserves		744 675	701 581
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		32	52
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		47 194	47 432
TOTAL PASSIF		6 727 167	6 568 241

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
ENGAGEMENTS DONNES HORS-BILAN		871 142	1 049 728
Engagements de financement	25	599 487	560 445
Engagements de garantie	25	271 529	489 174
Engagements sur titres	25	126	109
ENGAGEMENTS RECUS HORS-BILAN		1 374 517	1 189 084
Engagements de financement	25	24 958	51 614
Engagements de garantie	25	1 349 433	1 137 361
Engagements sur titres	25	126	109

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 22
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 23

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et produits assimilés	28	169 669	191 390
Intérêts et charges assimilées	28	-69 654	-84 908
Revenus des titres à revenu variable	29	15 842	9 514
Commissions Produits	30	84 135	86 179
Commissions Charges	30	-12 473	-13 786
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de négociation	31	182	196
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement et assimilés	32	3 307	3 369
Autres produits d'exploitation bancaire	33	2 787	900
Autres charges d'exploitation bancaire	33	-1 593	-1 434
PRODUIT NET BANCAIRE		192 202	191 420
Charges générales d'exploitation	34	-108 129	-102 944
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		-6 298	-7 893
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		77 775	80 583
Coût du risque	35	-8 486	-3 425
RESULTAT D'EXPLOITATION		69 289	77 158
Résultat net sur actifs immobilisés	36	-116	-16
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		69 173	77 142
Résultat exceptionnel			
Impôts sur les bénéfices	37	-19 699	-23 178
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		-2 280	-6 532
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		47 194	47 432

Note 1 **CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Note 1.1 **Cadre juridique et financier**

Crédit Agricole du Centre Ouest est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées au Crédit Agricole du Centre Ouest, 52 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

Crédit Agricole du Centre Ouest est agréé, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2016, Crédit Agricole du Centre Ouest fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,64 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,26 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 2 765 736 actions propres au 31 décembre 2016, soit 0,10 % de son capital, contre 4 027 798 actions propres au 31 décembre 2015.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Note 1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance du Crédit Agricole du Centre Ouest au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD et règlement sur le mécanisme de résolution unique transposés en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit. Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, le Conseil de résolution unique, autorité de résolution européenne, a été doté de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Le dispositif européen de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central et membre du réseau, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

Par ailleurs, dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L. 613-57-1 du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité

de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte. Cette garantie a été consentie en 1988 au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A. par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés.

Enfin, dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquels Crédit Agricole SA a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

Note 1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2016

Opération de simplification du groupe Crédit Agricole

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés à une holding (« SACAM Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales. Le prix de cession fixé initialement sur la base des bilans des Caisses régionales de Crédit Agricole arrêtés au 31 décembre 2015, soit 18,025 milliards d'euros, a fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte de l'évolution des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016. Cet ajustement s'élève à 517 millions d'euros de sorte que le prix final de cession des CCI et CCA transférés par Crédit Agricole S.A. à SACAM Mutualisation (filiale à 100% des Caisses régionales), s'élève à 18,542 milliards d'euros. Le financement de « SACAM Mutualisation » a été réalisé via un apport en capital des Caisses régionales (souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital de SACAM Mutualisation lui permettant d'acquérir les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA). Dans ce cadre, Crédit Agricole du Centre Ouest a participé à l'augmentation de capital de SACAM Mutualisation pour un montant de 248.341 milliers d'euros. Des prêts seniors de Crédit Agricole SA à hauteur de 11 milliards d'euros ont été consentis aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de « SACAM Mutualisation », dont 147.287 milliers d'euros en faveur du Crédit Agricole du Centre Ouest.

Cette opération s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du Groupe, d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales et permet le maintien et le renforcement de la solidarité économique entre les Caisses régionales qui existait déjà indirectement au travers de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales et de la garantie Switch CCI/CCA.

Post opération, Crédit Agricole du Centre Ouest conserve un niveau de solvabilité extrêmement solide. Sa réalisation entraîne le débouclage de la garantie Switch avec effet au 1er juillet 2016 pour sa composante couvrant les CCI/CCA et le remboursement du dépôt auprès de Crédit Agricole SA relatif à cette garantie (5 milliards d'euros pour l'ensemble des Caisses régionales et 230.655 milliers d'euros pour Crédit Agricole du Centre Ouest).

Note 1.4 Événements postérieurs à l'exercice 2016

Néant

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de Crédit Agricole du Centre Ouest sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, Crédit Agricole du Centre Ouest publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole du Centre Ouest est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ere application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans Crédit Agricole du Centre Ouest
Règlement ANC N°2015-06 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif aux comptes plan comptable général	23 novembre 2015	1 ^{er} janvier 2016	Oui
Règlement de l'ANC N°2016-07 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général	04 novembre 2016	1 ^{er} janvier 2016	Oui

Avertissement : suite à une modification des règles de calcul des tableaux de l'annexe, des écarts potentiels d'arrondis peuvent exister entre les données N-1 et celles publiées lors de l'exercice précédent.

Note 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de trente jours d'impayés.

Le montant des créances restructurées détenues par Crédit Agricole du Centre Ouest s'élève à 23 062 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 24 736 milliers d'euros au 31 décembre 2015. Sur ces prêts, des décotes sont comptabilisées pour un montant de 103 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole du Centre Ouest distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole du Centre Ouest par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrits dans la marge d'intérêt.

Provisions au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, Crédit Agricole du Centre Ouest a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement telles que les provisions Risques pays ou les provisions sectorielles généralement calculées à partir des modèles Bâlois. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Crédit Agricole du Centre Ouest le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'il a de son activité.

Note 2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de

l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole du Centre Ouest dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole du Centre Ouest détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole du Centre Ouest utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Crédit Agricole du Centre Ouest enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Crédit Agricole du Centre Ouest n'a pas opéré, en 2016, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Note 2.3 Immobilisations

Crédit Agricole du Centre Ouest applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole du Centre Ouest, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	20 à 30 ans
Second œuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	8 ans
Agencements	8 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans (dégressif)
Matériel spécialisé	4 ans (dégressif)
Matériel de transport	5 ans (linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole du Centre Ouest sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

Crédit Agricole du Centre Ouest applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Note 2.6 **Provisions**

Crédit Agricole du Centre Ouest applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Crédit Agricole du Centre Ouest a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Note 2.7 **Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)**

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole du Centre Ouest à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, Crédit Agricole du Centre Ouest intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Crédit Agricole du Centre Ouest.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels,
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Note 2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Note 2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole du Centre Ouest.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 22 et 23.

Note 2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord n° 84.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

Note 2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Crédit Agricole du Centre Ouest a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, Crédit Agricole du Centre Ouest provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Crédit Agricole du Centre Ouest a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Crédit Agricole du Centre Ouest a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Crédit Agricole du Centre Ouest n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

Note 2.13 Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, avec une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

Note 2.14 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole du Centre Ouest.

Note 2.15 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Crédit Agricole du Centre Ouest a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), Crédit Agricole du Centre Ouest a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du Code général des impôts) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Note 3 **CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	2 431				2 431		2 431	267
à terme	12 514				12 514		12 514	13 099
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				188	188		188	189
Total	14 945			188	15 133		15 133	13 555
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							15 133	13 555
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	22 485				22 485	3	22 488	34 587
Comptes et avances à terme	14 352	49 741	81 050	178 299	323 442	2 847	326 289	696 606
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								16 703
Total	36 837	49 741	81 050	178 299	345 927	2 850	348 777	747 896
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							348 777	747 896
TOTAL							363 910	761 451

Commentaires:

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 188 milliers d'euros. Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 27 391 milliers d'euros.

Parmi les créances sur les établissements de crédit aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Créances commerciales	7 541	447			7 988		7 988	9 867
Autres concours à la clientèle	263 473	534 918	1 801 052	2 237 472	4 836 915	18 963	4 855 878	4 551 350
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	27 318				27 318	318	27 636	26 427
Dépréciations							-75 101	-77 428
VALEUR NETTE AU BILAN							4 816 401	4 510 216

Commentaires :

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 13 354 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 862 340 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2016 contre 773 881 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Le montant des créances restructurées au 31 décembre 2016 s'élève à 23 062 milliers d'euros contre 24 736 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

	31/12/2016					31/12/2015				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(En milliers d'euros)</i>										
Particuliers	2 185 928	25 428	14 637	-12 279	-8 834	1 930 979	26 037	15 418	-14 547	-9 720
Agriculteurs	761 864	25 269	18 832	-14 370	-12 011	730 564	25 586	18 325	-15 628	-12 354
Autres professionnels	532 640	29 369	21 611	-18 143	-15 257	526 619	31 914	23 437	-20 713	-17 466
Clientèle financière	119 838	7 595	475	-4 646	-424	106 658	4 025	1 898	-2 922	-1 898
Entreprises	868 556	39 243	28 882	-25 180	-20 338	872 968	38 283	27 250	-23 167	-18 034
Collectivités publiques	384 626					394 478				
Autres agents économiques	38 050	613	606	-483	-478	25 378	634	563	-451	-434
TOTAL	4 891 502	127 517	85 043	-75 101	-57 342	4 587 644	126 479	86 891	-77 428	-59 906

Note 5 **TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

	31/12/2016					31/12/2015
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :				59 017	59 017	59 488
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir						
Créances rattachées				533	533	492
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN				59 550	59 550	59 980
Obligations et autres titres à revenu fixe (1):						
Emis par organismes publics				74 733	74 733	72 983
Autres émetteurs		15 306		229 699	245 005	256 663
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		55		3 481	3 536	3 778
Dépréciations		-110			-110	-759
VALEUR NETTE AU BILAN		15 251		307 913	323 164	332 665
Actions et autres titres à revenu variable (y compris actions propres)		191 446			191 446	189 683
Créances rattachées						
Dépréciations		-476			-476	-926
VALEUR NETTE AU BILAN		190 970			190 970	188 758
TOTAL		206 221		367 463	573 684	581 403
Valeurs estimatives		213 401		389 887	603 288	609 247

(1) : dont 40 745 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre et 31 107 milliers d'euros au 31 décembre 2015

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 7 234 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 6 464 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 27 241 milliers d'euros au 31 décembre 2016, contre 26 151 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Administration et banques centrales	67 426	72 984
Etablissements de crédit	110 824	124 301
Clientèle financière	299 124	295 436
Collectivités locales	7 308	
Entreprises, assurances et autres clientèles	26 502	26 608
Divers et non ventilés		
Total en principal	511 184	519 329
Créances rattachées	3 536	3 778
Dépréciations	-586	-1 685
VALEUR NETTE AU BILAN	514 134	521 422

Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

	31/12/2016				31/12/2015			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Titres à revenu fixe ou variable	319 738	59 017	191 446	570 201	329 646	59 488	189 683	578 817
dont titres cotés	230 898	59 017		289 915	240 787	59 488		300 275
dont titres non cotés (1)	88 840		191 446	280 286	88 859		189 683	278 542
Créances rattachées	3 536	533		4 069	3 778	492		4 270
Dépréciations	-110		-476	-586	-759		-926	-1 685
VALEUR NETTE AU BILAN	323 164	59 550	190 970	573 684	332 665	59 980	188 757	581 402

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 181 115 milliers d'euros

 dont OPCVM français de capitalisation 177 082 milliers d'euros

OPCVM étrangers 7 850 milliers d'euros

 dont OPCVM étrangers de capitalisation 7 850 milliers d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2016 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires		
OPCVM obligataires	156 655	160 994
OPCVM actions	10 637	11 929
OPCVM autres	21 672	22 811
TOTAL	188 964	195 734

Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute		28 463	131 527	159 748	319 738	3 536	323 274	333 424
Dépréciations							-110	-759
VALEUR NETTE AU BILAN		28 463	131 527	159 748	319 738	3 536	323 164	332 665
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute			5 005	54 012	59 017	533	59 550	59 980
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN			5 005	54 012	59 017	533	59 550	59 980

Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2016.

INFORMATIONS FINANCIERES	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus - Brutes	Valeurs comptables des titres détenus - Nettes	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte de l'exercice 2015)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Crédit Agricole du Centre Ouest										
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit										
SAS SACAM INTERNATIONAL	522 023	89 908	1,55%	13 969	9 256	0		15 637	16 943	279
SAS RUE DE LA BOETIE	2 744 903	15 628 526	1,55%	297 648	297 648	0		509 464	501 995	0
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	725 471	62 071	1,56%	11 420	11 420	5 341		35 377	27 580	477
SAS SACAM MUTUALISATION	18 556 677	0	1,34%	248 341	248 341	0		0	0	0
Autres parts dans les entreprises liées										
NEANT										
Autres titres de participations										
SAS CENTRE OUEST EXPANSION	5 000	-290	100,00%	5 000	4 710	0		-3	44	0
SAS SACAM AVENIR	145 931	-122	1,60%	2 337	2 337	0		-3	-27	0
SAS SACAM PARTICIPATION	62 558	12 051	1,69%	1 225	1 225	0		2 197	1 493	0
SAS SACAM IMMOBILIER	139 588	4 036	1,71%	2 345	2 345	0		4 180	4 180	63
LIMOGES BIOMASSE ENERGIE	2 475	315	39,50%	978	978	608		7 802	114	65
SACAM FIRECA	22 510	-653	1,42%	636	311	0		-1 180	-1 190	0
SP ARIANE 5 N°8 C	0	0	0,00%	475	475	0		0	0	0
SAS GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS	44 993	0	1,18%	1 000	1 000	0		0	0	0
SCI 29 BD DE VANTEAUX	2 145	205	98,58%	2 114	2 114	0		205	205	202
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de Crédit Agricole du Centre Ouest										
Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)										
CENTRE PIERRE INVESTISSEMENT	59	349	100,00%	30	30	2 411		414	290	0
PATRIMOINE PIERRE SCI	742	9	100,00%	314	314	0		9	9	9
SAINT LUC INVESTISSEMENT	8	-74	99,80%	8	8	728		-75	-74	0
Autres titres de participation (ensemble)										
CA CAPITAL PME	27 723	2 020	7,65%	2 500	2 500	0		0	0	0
SAS DELTA	79 550	-1 578	1,34%	1 069	1 069	0		-1 570	-1 570	0
SAS SQUARE ACHAT	782	-51	7,65%	30	28	0		552	-47	0
SA RADIAN	750	1 490	0,57%	10	10	0		66	54	0
SA SACAM CENTRE	3 162	295	13,77%	443	443	0		0	-6	0
SAS SACAM MACHINISME	3 000	266	2,75%	84	84	0		151	133	3
SAS SACAM PROGICA	7 300	-43	1,68%	123	123	0		0	-13	0
SAS SACAM FIA NET EUROPE	47 185	-46 736	1,05%	494	0	44		-5 800	-3 615	0
CA TITRES	15 245	0	0,65%	33	33	0		0	0	13
CACO IMMOBILIER	37	-273	100,00%	37	37	902		-296	768	0
CAAGIS	15 000	-2 361	0,64%	96	81	0		156 890	-1 299	0
CARVEST	300	1 045	6,18%	25	25	0		2 271	266	21
CENTRE CAPITAL DEVELOPPEMENT	11 362	-78	0,53%	60	60	0		0	213	0
SACAM ASSURANCE CAUTION	8 800	2 235	1,57%	159	159	0		1 529	1 489	22
SCI CAM	14 563	24 742	1,57%	227	227	0		365	1 706	0
STE EQUIPEMENT DU LIMOUSIN	1 976	21 343	4,63%	97	97	0		9 381	835	0
AEROPORT DE CHATEAUXROUX	2 250	-491	4,80%	108	84	0		0	-73	0
SAS CAPS (ex CTCAM SA)	511	38 763	0,72%	426	426	0		3 583	3 334	13
GOLF DE CELICROUX SCI	988	0	0,46%	5	3	0		0	0	0
SCALIS (HABITAT 2036 SA D'HLM)	2 560	0	0,52%	13	13	0		0	0	0
LIMOUSIN PARTICIPATION SA	9 343	-1 391	6,84%	523	399	0		0	-197	0
SAFER DU CENTRE SA	947	6 099	3,54%	32	32	0		10 386	449	0
SAFER MARCHÉ LIMOUSIN SA	1 561	1 904	4,44%	31	31	0		3 704	22	0
SEM 36 SA	777	376	4,90%	38	38	0		122	17	0
SEPAI SARL	15	508	10,00%	2	2	0		0	23	0
SIRCA SNC	7	53	2,04%	0	0	0		102 030	53	1
TAVERNE DU LION D'OR SCI	191	0	30,00%	57	57	0		40	0	18
SEM ENERGIES RENOUVELABLES	3 100	804	9,68%	300	300	0		2 018	253	16
CACP (ex GIE CEDICAM)	14 008	1 749	0,86%	120	120	0		1 155	1 061	0
CZMS SAS	53 053	1 207	1,78%	1 490	1 490	0		3 396	3 721	68
SACAM PLEINCHAMP	3 680	2 393	1,33%	123	81	0		163	149	0
SACAM SANTEFFI SAS	1 960	-71	0,20%	99	4	0		0	-13	0
CA INNOVE GIE	1 075	-137	1,36%	55	13	0		-49	-137	0
LIMOUSIN TV	327	-856	21,41%	70	0	0		414	-161	0
CARCIE	3 000	-1 165	17,00%	510	388	0		944	7	0
GIE CARCENTRE	0	0		15	15	0		0	0	0
SAS MIROMESNIL	38	-18	1,55%	1	1	0		4	1	0
SAS SEGUR	38	-17	1,55%	1	1	0		4	0	0
SAS TERRA ENERGIES	8 226	0	1,22%	100	100	0		0	0	0
CA CHEQUES	3 200	0	2,50%	80	80	0		0	0	0
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS				597 524	591 164	10 035	0	865 479	558 987	1 271

Note 6.1 Valeur estimative des titres de participation

	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	5 389	5 478	352	441
Titres cotés				
Avances consolidables	4 042	4 042	3 139	3 139
Créances rattachées				
Dépréciations	-290			
VALEUR NETTE AU BILAN	9 141	9 520	3 491	3 580
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	590 005	727 335	333 491	332 012
Titres cotés				
Avances consolidables	6 009	5 965	7 040	7 040
Créances rattachées	167	167	75	75
Dépréciations	-6 114		-6 416	
Sous-total titres de participation	590 067	733 467	334 190	339 127
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	1 190	1 189	2 913	
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	1 190	1 189	2 913	
VALEUR NETTE AU BILAN	591 257	734 656	337 103	339 127
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	600 398	744 176	340 594	342 707

	31/12/2016		31/12/2015	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	596 584		336 756	
Titres cotés				
TOTAL	596 584		336 756	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2016	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2016
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	352			5 037	5 389
Avances consolidables	3 139	301		602	4 042
Créances rattachées					
Dépréciations		-1	44	-333	-290
VALEUR NETTE AU BILAN	3 491	300	44	5 306	9 141
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	333 491	264 537	-2 986	-5 037	590 005
Avances consolidables	7 040	13 972	-14 401	-602	6 009
Créances rattachées	75	92			167
Dépréciations	-6 416	-116	85	333	-6 114
Sous-total titres de participation	334 190	278 485	-17 302	-5 306	590 067
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	2 913		-1 723		1 190
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 913		-1 723		1 190
VALEUR NETTE AU BILAN	337 103	278 485	-19 025	-5 306	591 257
TOTAL	340 594	278 785	-18 981		600 398

(1) La rubrique "autres mouvements" présente les reclassements poste à poste suivants :

- des titres détenus sur les filiales Centre Ouest Expansion et Crédit Agricole Centre Ouest Immobilier pour 5 037 milliers d'euros ;
- des avances détenues sur la filiale Crédit Agricole Centre Ouest Immobilier pour 602 milliers d'euros ;
- des provisions pour dépréciations enregistrées les titres détenus sur Centre Ouest Expansion pour 333 milliers d'euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

	01/01/2016	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2016
<i>(En milliers d'euros)</i>					
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes (1)	90 244	12 791	-6 879		96 156
Amortissements et dépréciations	-49 543	-6 264	1 895		-53 912
Mali technique de fusion sur immobilisation corporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	40 701	6 527	-4 984		42 244
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	1 972	1			1 973
Amortissements et dépréciations	-197	-34			-231
Mali technique de fusion sur immobilisation incorporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	1 775	-33			1 742
TOTAL	42 476	6 494	-4 984		43 986

(1) Dont transfert entre deux comptes d'immobilisations en cours pour 4,1 millions d'euros.

Commentaires sur les immobilisations incorporelles et corporelles :

Les dépenses comptabilisées au titre des immobilisations corporelles en cours de production concernent essentiellement la rénovation du site de Châteauroux.

Note 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Autres actifs (1)		
Instrument conditionnels achetés		
Comptes de stock et emplois divers	1 361	1 431
Débiteurs divers (2)	248 031	239 797
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	12	93
VALEUR NETTE AU BILAN	249 404	241 321
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	12 046	15 173
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	1	2
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	289	512
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	5 266	7 989
Autres produits à recevoir	26 200	30 399
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	317	6 384
VALEUR NETTE AU BILAN	44 119	60 459
TOTAL	293 523	301 780

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 108 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Note 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2016	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2016
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	77 428	22 302	-23 370	-1 259		75 101
Sur opérations sur titres	1 685	214	-1 313			586
Sur valeurs immobilisées	6 416	116	-128			6 404
Sur autres actifs	1 115	131	-943			303
TOTAL	86 644	22 763	-25 754	-1 259		82 394

Note 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	204				204		204	1
à terme			293	189	482	547	1 029	1 231
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR NETTE AU BILAN	204		293	189	686	547	1 233	1 232
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	1 136				1 136	17	1 153	40 199
Comptes et avances à terme	592 982	1 114 892	877 445	727 454	3 312 773	5 537	3 318 310	3 378 592
Titres donnés en pension livrée						80	80	
VALEUR NETTE AU BILAN	594 118	1 114 892	877 445	727 454	3 313 909	5 634	3 319 543	3 418 791
TOTAL	594 322	1 114 892	877 738	727 643	3 314 595	6 181	3 320 776	3 420 023

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

Note 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Note 11.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	1 428 756				1 428 756	64	1 428 820	1 269 049
Comptes d'épargne à régime spécial :	15 445				15 445		15 445	13 876
à vue	15 445				15 445		15 445	13 876
à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	44 023	38 228	251 657	174 694	508 602	5 526	514 128	563 466
à vue	15 688				15 688		15 688	14 757
à terme	28 335	38 228	251 657	174 694	492 914	5 526	498 440	548 709
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR NETTE AU BILAN	1 488 224	38 228	251 657	174 694	1 952 803	5 590	1 958 393	1 846 391

Note 11.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Particuliers	881 643	860 176
Agriculteurs	185 896	169 134
Autres professionnels	108 792	108 126
Clientèle financière	24 833	16 956
Entreprises	650 798	585 521
Collectivités publiques	23 643	26 147
Autres agents économiques	77 198	71 922
Total en principal	1 952 803	1 837 982
Dettes rattachées	5 590	8 407
VALEUR NETTE AU BILAN	1 958 393	1 846 389

Note 12 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	31/12/2016	31/12/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	285 929	207 729
Versements restant à effectuer sur titres	2 298	3 179
VALEUR AU BILAN	288 227	210 908
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	7 988	1 959
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	21 144	19 725
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	7 372	9 643
Autres charges à payer	39 931	30 495
Autres comptes de régularisation	1 287	1 140
VALEUR AU BILAN	77 722	62 962
TOTAL	365 949	273 870

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 13 PROVISIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2016
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	102	1 314	-1 073	-262		81
Provisions pour autres engagements sociaux	547	27				574
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	139	130		-14		255
Provisions pour litiges fiscaux (1)	9	6 878	-5			6 882
Provisions pour autres litiges	85	30		-23		92
Provision pour risques pays						
Provisions pour risques de crédit (2)	28 606	205		-23		28 788
Provisions pour restructurations						
Provisions pour impôts						
Provisions sur participations	474	646	-370	-26		724
Provisions pour risques opérationnels (3)	1 407	92	-265	-299		935
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	7 151	2 113				9 264
Autres provisions	7 296	2 417	-1 734	-683		7 296
VALEUR AU BILAN	45 816	13 852	-3 447	-1 330		54 891

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) La Caisse régionale applique la méthode préconisée par le Groupe pour constituer une provision pour risques encours sains dégradés non douteux ; ces provisions collectives sont destinées à couvrir la part du risque constaté par la Caisse régionale représentant le risque potentiel estimé après analyse des cotations utilisées dans le cadre du ratio Bale III suivies par les outils LUC et OCE.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Voir note 14 ci-après

Note 14 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	293 953	244 661
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	291 924	286 375
Ancienneté de plus de 10 ans	340 111	349 529
Total plans d'épargne-logement	925 988	880 565
Total comptes épargne-logement	126 135	133 172
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	1 052 123	1 013 737

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement	1 422	2 033
Comptes épargne-logement	12 482	16 998
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	13 904	19 031

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	2 131	1 331
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 610	1 017
Ancienneté de plus de 10 ans	5 523	4 803
Total plans d'épargne-logement	9 264	7 151
Total comptes épargne-logement		
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	9 264	7 151

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2016	Dotations	Reprises	31/12/2016
Plans d'épargne-logement :	7 151	2 113		9 264
Comptes épargne-logement :				0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	7 151	2 113	0	9 264

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2016 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

Note 15 ENGAGEMENTS SOCIAUX

AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les engagements de retraite et avantages similaires du Crédit Agricole du Centre Ouest relevant de la catégorie des régimes à prestations définies sont externalisées auprès d'une compagnie d'assurance.

Variations de la dette actuarielle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Dette actuarielle au 31/12/N-1	17 022	17 997
Coût des services rendus sur l'exercice	1 080	1 178
Coût financier	340	268
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		-230
Variation de périmètre	-77	-144
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-928	-1 672
(Gains) / pertes actuariels	1 351	-34
DETTE ACTUARIELLE AU-31/12/N	18 788	17 363

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Coût des services rendus	1 080	1 178
Coût financier	340	268
Rendement attendu des actifs	-308	-215
Coût des services passés		-230
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	151	191
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	1 263	1 192

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	15 048	15 278
Rendement attendu des actifs	308	215
Gains / (pertes) actuariels	32	159
Cotisations payées par l'employeur	1 284	1 214
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-77	-144
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-928	-1 672
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	15 667	15 050

Variations de la provision

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Dette actuarielle au 31/12/N	-18 789	-17 363
Impact de la limitation d'actifs		
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	3 041	2 211
Juste valeur des actifs fin de période	15 668	15 050
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	-80	-102

Rendement des actifs des régimes

Le rendement attendu des actifs et les taux actuariels retenus sont les suivants :

- Indemnités de Fin de Carrières : 2,05 % et 1,37 %
- Contrats de retraite supplémentaire des cadres dirigeants : 2,05 % et 1,37 %
- Contrat de retraite supplémentaire du Président : 1,04 % et 0,89 %

Hypothèses actuarielles utilisées

Le taux d'actualisation utilisé en 2016 est le taux iBoxx Corporate AA10+, soit 1.37 %.

Au 31 décembre 2016, les taux de sensibilité démontrent que :

	Sensibilité des engagements aux variations du taux de base			
	Indemnités fin de carrière des salariés	Indemnités fin de carrière des cadres dirigeants	Contrats de retraite supplémentaire des cadres dirigeants	Contrats de retraite supplémentaire du Président
Taux de base +0,5%	- 4,28%	- 4,58%	- 3,11%	- 0,9%
Taux de base -0,5%	+ 4,65%	+ 4,88%	+ 3,31%	+ 0,9%

Note 16 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Fonds pour risques bancaires généraux	48 500	46 200
VALEUR AU BILAN	48 500	46 200

Note 17 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016							31/12/2015
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
C/C bloqués des Caisses Locales				45 579	45 579	651	46 230	46 349
Dépôts de Garantie à caractère mutuel								
VALEUR AU BILAN				45 579	45 579	651	46 230	46 349

(1) durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans.

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 656 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 299 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Note 18 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							
	Capital (1)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (2)	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Solde au 31/12/2014	57 805	446 270	211 805	82 722		20	47 920	846 542
Dividendes versés au titre de N-2							-4 414	-4 414
Variation de capital								
Variation des primes et réserves		32 630	10 876				-43 506	
Affectation du résultat social N-2								
Report à nouveau débiteur								
Résultat de l'exercice N-1						32	47 432	47 464
Autres variations								
Solde au 31/12/2015	57 805	478 900	222 681	82 722		52	47 432	889 592
Dividendes versés au titre de N-1							-4 338	-4 338
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-1		32 320	10 774				-43 094	
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N							47 194	47 194
Autres variations						-20		-20
Solde au 31/12/2016	57 805	511 220	233 455	82 722		32	47 194	932 428

(1) Actions propres dont :

- 43 352 566 parts sociales de 1€ détenues par les Caisses locales et conférant 52 droits de vote
- 1 part sociale de 1€ détenues par SACAM MUTUALISATION et conférant 1 droit de vote
- 2432 parts sociales de 1€ détenues par les administrateurs de la Caisse régionale et conférant 16 droits de vote
- 14 450 282 certificats coopératifs d'association de 1€

(2) Dont 75 847 milliers d'euros de primes d'émission et 7 875 milliers d'euros de primes de fusion

Note 19 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres	932 428	889 592
Fonds pour risques bancaires généraux	48 500	46 200
Dettes subordonnées et titres participatifs	46 230	46 349
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 027 159	982 141

Note 20 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde N Opérations avec les entreprises liées et les participations	Solde N-1 Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	0	0
Sur les établissements de crédit et institutions financières	0	0
Sur la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Dettes	0	0
Sur les établissements de crédits et institutions financières	0	0
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
Engagements donnés	0	0
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	0	0
Engagements de financement en faveur de la clientèle	0	0
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

Aucune opération n'a été réalisée avec des entreprises liées, c'est-à-dire susceptibles d'être incluses par intégration globale dans l'ensemble consolidable du Crédit Agricole Centre Ouest, ou avec des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.

Note 21 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

Les parties liées incluent notamment :

- les entités qui ont l'une sur l'autre, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable ;
- les entreprises sous contrôle commun (exclusif ou conjoint) d'un même tiers, ou les entreprises dont l'une est contrôlée par un tiers ayant une influence notable sur l'autre ;
- les entreprises contrôlées (exclusivement ou conjointement) par les principaux dirigeants de la société présentant l'information ;
- les personnes physiques et les membres de leur famille proche, étant l'un des principaux dirigeants de la société ou de la société mère, ayant le contrôle exclusif, conjoint ou exerçant une influence notable sur la société présentant l'information.

Sont exclues les transactions effectuées :

- par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité,
- ou entre sociétés sœurs détenues en totalité par une même société mère.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest n'a pas effectué de transactions significatives avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

Note 22 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

	31/12/2016		31/12/2015	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Opérations de change au comptant				
- Devises				
- Euros				
Opérations de change à terme	3 206	3 201	3 297	3 292
- Devises	1 543	1 543	1 656	1 656
- Euros	1 663	1 658	1 641	1 636
Prêts et emprunts de devises				
TOTAL	3 206	3 201	3 297	3 292

Note 23 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016			31/12/2015
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	1 645 769	86 199	1 731 968	2 045 657
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	1 645 769	86 199	1 731 968	2 045 657
Swaps de taux d'intérêt	1 645 769	86 199	1 731 968	2 045 657
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles				
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré				
Options de swap de taux				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	1 645 769	86 199	1 731 968	2 045 657

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Contrats d'échange de taux :

Swaps prêteurs :

- En macro couverture : 27 000 milliers d'euros de souscription pour l'année 2016
- En micro couverture : aucune nouvelle souscription pour l'année 2016
- Swap d'intermédiation : 4 845 milliers d'euros de souscription pour l'année 2016

Swaps emprunteurs :

- En macro couverture : nouvelle souscription pour l'année 2016 de 240 000 milliers d'euros
- En micro couverture : aucune nouvelle souscription pour l'année 2016
- Swap d'intermédiation : 4 845 milliers d'euros de souscription pour l'année 2016

- Swaps échus ou résiliés : 535 454 milliers d'euros
- Amortissements sur swaps en 2016 pour 17 926 milliers d'euros

La juste valeur nette des swaps s'élève à 69 130 milliers d'euros au 31/12/2016 contre 56 161 milliers d'euros au 31/12/2015.

Note 23.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

	Total 31/12/2016			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
<i>(En milliers d'euros)</i>									
Futures									
Options de change									
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	277 875	833 592	620 501	277 875	833 592	620 501			
Caps, Floors, Collars									
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédits									
Sous total	277 875	833 592	620 501	277 875	833 592	620 501			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	6 407			6 407					
Sous total	6 407			6 407					
TOTAL	284 282	833 592	620 501	284 282	833 592	620 501			

	Total 31/12/2015			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
<i>(En milliers d'euros)</i>									
Futures									
Options de change									
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	534 286	824 200	687 171	534 286	824 200	687 171			
Caps, Floors, Collars									
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédits									
Sous total	534 286	824 200	687 171	534 286	824 200	687 171			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	6 589			6 589					
Sous total	6 589			6 589					
TOTAL	540 875	824 200	687 171	540 875	824 200	687 171			

Note 23.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

<i>(En milliers d'euros)</i>	Juste Valeur Positive au 31/12/2016	Juste Valeur Négative au 31/12/2016	Encours Notionnel au 31/12/2016	Juste Valeur Positive au 31/12/2015	Juste Valeur Négative au 31/12/2015	Encours Notionnel au 31/12/2015
Futures						
Options de change						
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	69 130		1 731 968	56 161		2 045 657
Caps, Floors, Collars						
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Dérivés de crédits						
Sous total	69 130		1 731 968	56 161		2 045 657
Swaps de devises						
Opérations de change à terme			6 407	1		6 589
Sous total			6 407	1		6 589
TOTAL	69 130		1 738 375	56 162		2 052 246

Note 23.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(En milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		203 769	1 442 000	86 199
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Le Crédit Agricole du Centre Ouest n'a effectué aucun transfert en 2016.

Note 24 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	3 404	500	3 904	3 925	845	4 770
Risques sur les autres contreparties	4 852	586	5 438	5 941	560	6 501
Total avant effet des accords de compensation	8 256	1 086	9 342	9 866	1 405	11 271
Dont risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières			0			0
- dérivés actions et sur indices			0			0
Total avant effet des accords de compensation	0	0	0	0	0	0
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation			0			0
TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION	8 256	1 086	9 342	9 866	1 405	11 271

* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

Note 25 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES
GARANTIES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Engagements donnés		
Engagements de financement	599 487	560 445
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 250	28 740
Engagements en faveur de la clientèle	598 237	531 705
Ouverture de crédits confirmés	341 214	319 755
Ouverture de crédits documentaires	670	449
Autres ouvertures de crédits confirmés	340 544	319 306
Autres engagements en faveur de la clientèle	257 023	211 950
Engagements de garantie	271 529	489 174
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	144 810	375 010
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	378	
Autres garanties (1)	144 432	375 010
Engagements d'ordre de la clientèle	126 719	114 164
Cautions immobilières	15	
Autres garanties d'ordre de la clientèle	126 704	114 164
Engagements sur titres	126	109
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner	126	109

Engagements reçus		
Engagements de financement	24 958	51 614
Engagements reçus d'établissements de crédit	24 958	51 614
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	1 349 433	1 137 361
Engagements reçus d'établissements de crédit	83 225	79 528
Engagements reçus de la clientèle	1 266 208	1 057 833
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	55 676	48 132
Autres garanties reçues	1 210 532	1 009 701
Engagements sur titres	126	109
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	126	109

(1) Engagements donnés de garantie d'ordre d'établissements de crédit – Autres garanties : dont 144 355 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1^{er} juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2014 pour 375 010 milliers d'euros.

Note 26 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2016, Crédit Agricole du Centre Ouest a apporté 1 303 900 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 1 268 434 milliers d'euros en 2015. Crédit Agricole du Centre Ouest conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole du Centre Ouest a apporté :

- 863 441 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 828 150 milliers d'euros en 2015 ;
- 116 468 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 105 639 milliers d'euros en 2015;
- 323 991 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 334 645 milliers d'euros en 2015.

Note 27 OPERATIONS DE TITRISATION

Dans le cadre de l'opération de titrisation initiée le 21 octobre 2015, le montant des cessions de créances au FCT Crédit Agricole Habitat 2015 s'établit à 82 873 milliers d'euros au 31/12/2016.

Le Crédit Agricole Centre Ouest donne une garantie sur le capital restant dû des créances en défaut au sens du FCT, qui permet au FCT d'opérer une retenue de garantie sur les flux dus au Crédit Agricole Centre Ouest lorsque ce dernier constate des créances en défaut au sens du FCT sur le portefeuille du Crédit Agricole Centre Ouest. Le montant des créances en défaut au 31/12/2016 s'élève à 176 milliers d'euros.

Note 28 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 414	2 036
Sur opérations internes au Crédit Agricole	18 768	24 766
Sur opérations avec la clientèle	131 651	147 986
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	8 862	8 735
Produit net sur opérations de macro-couverture	8 759	7 558
Sur dettes représentées par un titre		
Autres intérêts et produits assimilés	215	309
Intérêts et produits assimilés	169 669	191 390
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 206	-1 767
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-45 575	-54 180
Sur opérations avec la clientèle	-22 873	-28 960
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre		
Autres intérêts et charges assimilées		-1
Intérêts et charges assimilées	-69 654	-84 908
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	100 015	106 482

(1) Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2016 est de 656 milliers d'euros, il était de 299 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 29 REVENUS DES TITRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	15 730	9 431
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	112	83
Opérations diverses sur titres		
TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	15 842	9 514

Note 30 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016			31/12/2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	140	-5	135	165	-5	160
Sur opérations internes au crédit agricole	12 454	-8 577	3 877	14 144	-9 519	4 625
Sur opérations avec la clientèle	22 434	-276	22 158	21 497	-237	21 260
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	59		59	52		52
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan				6		6
Sur prestations de services financiers (1)	48 879	-3 498	45 381	50 126	-3 822	46 304
Provision pour risques sur commissions	169	-117	52	189	-203	-14
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	84 135	-12 473	71 662	86 179	-13 786	72 393

(1) dont prestations assurance-vie : 9 955 milliers d'euros contre 9 751 milliers d'euros au 31/12/2015.

Note 31 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	153	181
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	29	15
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	182	196

Note 32 **GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE
PLACEMENT ET ASSIMILES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Titres de placement		
Dotations aux provisions	-213	-1 538
Reprises de provisions	1 313	93
Dotations ou reprises nettes aux provisions	1 100	-1 445
Plus-values de cession réalisées	2 274	5 176
Moins-values de cession réalisées	-67	-362
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	2 207	4 814
Solde des opérations sur titres de placement	3 307	3 369
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux provisions		
Reprises de provisions		
Dotations ou reprises nettes aux provisions		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	3 307	3 369

Note 33 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Produits divers (1)	2 787	900
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	2 787	900
Charges diverses	-181	-178
Quote part des opérations faites en commun	-1 412	-1 256
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 593	-1 434
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 194	-534

(1) L'augmentation des produits divers s'explique par la comptabilisation d'un complément de prix de cession (ou excess spread) dû par le Fonds Commun de Titrisation (FCT) au Crédit Agricole du Centre Ouest dans le cadre de la participation à l'opération de Titrisation initiée le 21 octobre 2015.

Note 34 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-36 760	-35 520
Charges sociales	-16 971	-16 696
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	-3 972	-3 767
Intéressement et participation	-7 082	-7 118
Impôts et taxes sur rémunérations	-7 310	-7 061
Total des charges de personnel	-68 123	-66 395
Refacturation et transferts de charges de personnel	3 792	3 430
Frais de personnel nets	-64 331	-62 965
Frais administratifs		
Impôts et taxes (1)	-4 665	-3 964
Services extérieurs et autres frais administratifs	-39 448	-36 720
Total des charges administratives	-44 113	-40 684
Refacturation et transferts de charges administratives	315	705
Frais administratifs nets	-43 798	-39 979
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-108 129	-102 944

(1) dont 335 milliers d'euros au titre du fonds de résolution.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice écoulé et des exercices 2013, 2014, 2015 et 2016, il a été accordé au Crédit Agricole du Centre Ouest au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi un montant respectivement de 1 065 K€, 1 545 K€, 1 475 K€ et 1 647 K€.

En 2016, la somme de 1 478 K€ reçue au titre de 2015 a été utilisée pour les dépenses suivantes :

Investissement / Innovation / Maintien sur notre territoire : Poursuite du renouvellement du parc automates (logiciel LUG innovant), et sécurité des fonds (maculage, dispositif de neutralisation des billets). Poursuite des équipements « innovation LYNC et visioconférence » ; Renouvellement des matériels Poste de travail , éditique et téléphonie.

Investissement / transition écologique et énergétique : Rénovation du siège de Châteauroux Coubertin pour répondre aux dernières exigences des constructions durables.

Le montant de 1 531 K€ acquis au titre de 2016 sera employé au cours de l'exercice 2017.

Le montant des crédits restant à employer est de 202 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Effectif moyen

Effectif par catégorie (effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2016	31/12/2015
Cadres	253	252
Non cadres	635	670
Total de l'effectif moyen	888	922
Dont : - France	888	878
- Etranger		
Dont : personnel mis à disposition	73	64

Le montant global des rémunérations allouées en 2016 aux membres des organes de direction et de surveillance s'élèvent à 1 713 milliers d'euros. Quant aux rémunérations versées pendant l'exercice aux membres des organes d'administration, elles s'élèvent à 157 milliers d'euros.

Le montant global des avances et crédit accordés pendant l'exercice à l'ensemble des membres des organes de direction et d'administration (liens capitalistiques inclus) est de 15 986 milliers d'euros aux conditions standard.

Note 35 **COÛT DU RISQUE**

	31/12/2016	31/12/2015
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Dotations aux provisions et dépréciations	-21 958	-24 107
Dépréciations de créances douteuses	-21 376	-22 843
Autres provisions et dépréciations	-582	-1 264
Reprises de provisions et dépréciations	23 615	32 104
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	22 286	25 450
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	1 329	6 654
Variation des provisions et dépréciations	1 657	7 997
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3) (5)	-51	-2 315
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-10 206	-11 162
Décote sur prêts restructurés	-103	-141
Récupérations sur créances amorties	354	283
Autres pertes	-137	-233
Autres produits (6)		2 146
COÛT DU RISQUE	-8 486	-3 425

(1) dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 9 478 milliers d'euros

dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 728 milliers d'euros

(2) dont 50 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) dont 5 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) dont 9 478 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(5) Dont 2 147 milliers d'euros au 31/12/2015 relatifs à l'appel de la garantie globale (Switch), versés à Crédit Agricole SA pour combler la baisse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

(6) Dont 2 147 milliers d'euros au 31/12/2015, relatifs au retour à meilleure fortune de la garantie globale (Switch), reçus de Crédit Agricole SA suite à la hausse de la valeur de mise en équivalence globale des participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

Note 36 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-762	-2 161
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-762	-2 161
Reprises de dépréciations	524	3 291
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	524	3 291
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	-238	1 130
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-238	1 130
Plus-values de cessions réalisées	472	
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	472	
Moins-values de cessions réalisées	-375	-1 127
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-5	-2
Pertes sur créances liées à des titres de participation	-370	-1 125
Solde des plus et moins-values de cessions	97	-1 127
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	97	-1 127
Solde en perte ou en bénéfice	-141	3
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	612	5
Moins-values de cessions	-587	-24
Solde en perte ou en bénéfice	25	-19
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-116	-16

Note 37 IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Ventilation de l'impôt		
Partie afférente au résultat ordinaire	13 296	23 178
Partie afférente à un redressement fiscal	6 403	
Total	19 699	23 178

La situation fiscale latente permet quant à elle de donner une information sur :

- les décalages dans le temps entre la comptabilisation de certaines charges et leur incorporation dans le résultat fiscal ;
- des impôts à payer sur des opérations qui, en raison de dispositions fiscales particulières, n'ont pas encore été soumises à l'impôt.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
	Taux 34,43% - 38,10%	Taux 34,43% - 38,10%
Impôts différés actif		
Risques et Charges	8 356	9 697
Organic et divers	530	800
Épargne Logement	2 679	2 462
Décote sur prêts restructurés	176	232
Actualisation des provisions	2 022	2 329
Étalement TIE	1 161	1 133
Total	14 924	16 653
Impôts différés passif		
Amortissements dégressifs		
Amortissements dérogatoires	9	18
Titres	26	250
Titres de participation (taux 15,495%)		
Total	35	268

Note 38 **INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES**

Le Crédit Agricole du Centre Ouest exerce une activité de Banque de proximité à fort ancrage local auprès des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales.

Le Crédit Agricole du Centre Ouest commercialise une gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiement. Elle distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance-vie.

Note 39 AFFECTATION DES RESULTATS

<i>(en milliers d'euros)</i>	RESULTAT A AFFECTER	EXCEDENTS CONSERVES	EXCEDENTS DISTRIBUES
Bénéfice après IS	47 194		
Report à nouveau	0		
SOUS TOTAL : résultat à affecter	47 194		
intérêts aux parts			780
Rémunérations des CCA			3 540
Réserves légales		32 156	
Autres réserves		10 719	
Total	47 194	42 875	4 320

Le taux de rémunération des parts sociales de 2016 est de 1,80 %.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé en charges correspond à l'impôt tel que défini à la note 2.15.

Note 40 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de Crédit Agricole du Centre Ouest

<i>(en milliers d'euros hors taxes)</i>	ERNST & YOUNG	%	KPMG	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (*)	64	86%	64	97%
Autres services				
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes (1)	8	11%		3%
Autres prestations (1)		0%		0%
Services autres que la certification des comptes (2)	2	3%	2	0%
TOTAL	74		66	

(*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

(1) pour 2016, prestations du 1er janvier au 16 juin 2016

(2) pour 2016, prestations à partir du 17 juin 2016